

# REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

## Du JEUDI 24 NOVEMBRE 2011

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Christophe CHARRIER, Loïc FONTAINE, Sylvain BRETON, Christophe ROCHEREAU, MAUVISSEAU Christine, Marie-Ange CHESNEAU, Jacques DAUDIN, Dominique CORMIER.

**ABSENTS** : Serge GACHE.



### **ASSAINISSEMENT – Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif**

Ce rapport est présenté au conseil municipal conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

- prend acte de la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif ou Non Collectif.

### **AGGLOPOLYS – Approbation du compte-rendu d'activité 2010**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération de Blois.

### **Institution de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### ***Décide :***

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, *par 1 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions* la taxe d'aménagement.
- de fixer à 3% le taux *par 1 voix contre, 11 voix pour et 2 abstentions*.

### **Décision modificative pour les travaux d'enfouissement « Les Mées »**

Compte-tenu des modifications apportées au projet initial :

- choix des luminaires différent pour une meilleure intégration dans le paysage,
- rue du bois : 3 mâts et une potence supplémentaires,
- rue de la croix/rue des perce-neige : 2 poteaux supplémentaires et une potence.

Le conseil municipal décide du virement de crédit suivant :

- art 238 : + 43 000 €
- art 2128 : - 43 000 €

### **Remboursement de frais de repas aux adjoints techniques lors de la formation CACES du 24 au 26 octobre 2011**

Accord pour le remboursement à Messieurs SOURISSEAU et CAVAREC des frais qu'ils ont eu à engager pour leurs repas des 24, 25 et 26 octobre 2011, au cours de leur formation CACES, sur présentation des notes de restaurant dans la limite d'un repas par jour et par agent.

### **Demande de subvention pour installation d'un capteur**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire installer un capteur de niveau dans le forage du château d'eau pour un montant estimatif de 1 238.28 € HT,
- de solliciter l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible,
- que la part non-couverte par la subvention sera autofinancée par le budget communal.

**Demande de subvention pour la réfection de la toiture de l'église**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire remanier la toiture de l'église par la SARL LAURENCE,
- de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible,
- que la part non-couverte par la subvention sera autofinancée par le budget communal.

***La séance est levée à 23 h 15***